

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal du jeudi 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Véronique KOLB, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Jacques ROUSSELIN, Florence BROUSSEAU, Florence PARDOENS, Magali LESEUR, Frédéric BERHAUT, Sophie MERGER, Christophe GIBRAT, Mickaël PAPIN, Julie LUDWIG, Sébastien MATHIEU.

ORDRE DU JOUR

- 1) CCAS : Approbation des comptes 2025 ;
- 2) Budget général : Approbation des comptes 2025 (CFU et affectation du résultat) ;
- 3) Notification des taux d'imposition des taxes directes locales ;
- 4) Budget général : BP 2026 ;
- 5) Réfection de la voie communale n°2 (VC 2) en partie haute ;
- 6) Réfection de la voie douce (piste cyclable et chemin piétonnier) entre la salle des fêtes et le cimetière de Choignes ;
- 7) Réfection du mur du cimetière de Chamarandes ;
- 8) Désignation des représentants à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;
- 9) SDED52 : études pour les travaux d'effacement des réseaux rue de Chaumont partie centre du village ;
- 10) Choix de l'entreprise pour la réfection de la voie communale n°2 (VC 2) en partie haute ;
- 11) Choix de l'entreprise pour la réfection de la voie douce ;
- 12) Choix de l'entreprise pour la réfection du mur du cimetière de Chamarandes ;
- 13) Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Points divers

- DIA,

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Yannick THOMAS est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

24-2026 – CCAS : CFU 2025

Le budget du CCAS a été dissous au 31/12/2025. Il convient cependant d'approuver les comptes 2025. Madame le Maire présente en détail les comptes 2025. A savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 225,05				5 617,04
Opérations de l'exercice	3 614,68	1234,34			3 614,68	1234,34
TOTAUX	3 614,68	6 459,39			3 614,68	6 459,39
Résultat de clôture		2 844,71				2 844,71
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total			2 844,71
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2025 et arrête les résultats et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget général communal soit la somme de 2 844,71 €.

25-2026 – Compte financier unique (CFU) : approbation des comptes 2025 et affectation des résultats

Madame le Maire présente en détail les comptes 2025. A savoir :

	RESULTAT CA PRECEDENT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
INVEST	-164 244,52		-528 224,84 €
FONCT	752 894,88	152 244,52 €	362 557,17 €

	<u>Intégration résultat</u> <u>CCAS</u>	RESTES A REALISER 2025 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	<u>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT</u>	<u>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE (ligne 001)</u>
INVEST		150 000,00 € 395 000,00 €	245 000,00 €	-447 469,36 €	-692 469,36 €
FONCT	2 844,71 €			966 052,24 €	

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 ;
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	966 052,24 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	447 469,36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	518 582,88 €
Total affecté au c/ 1068 :	447 469,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

26-2026 - Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de voter les taux de référence pour l'année 2026. A savoir :

Taxes	Taux votés	Base d'imposition prévisionnelle 2026	Produit attendu correspondant
Taxe foncière bâtie (TFB)	36.29 %	923 700,00 €	335 211,00 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	27.47 %	52 600,00 €	14 449,00 €
Taxe d'habitation (TH)	17,24 %	15 200,00 €	2 620,00 €
Produit fiscal attendu			352 280,00 €

27-2026 – Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le Budget Primitif de l'année 2026 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 063 436,88 €	1 063 436,88 €
Section d'investissement	1 439 469,36 €	1 439 469,36 €

20h25 : départ de M. PAPIN

28-2026 – Réfection de la voie communale n°2 (VC2) phase 3

La voie communale n°2 (VC2) est très empruntée et des travaux ont déjà été effectués en partie basse et en partie haute. La troisième phase de travaux concerne l'entre-deux. Cette partie s'est gravement détériorée avec la circulation et les aléas climatiques. Il convient de restaurer en urgence cette voie afin de sécuriser la circulation.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide des travaux de voirie sur la voie communale n°2 (VC2) dont le coût prévisionnel s'élève à 60 226,00 € HT.

29-2026 – Réfection de la voie douce (piste cyclable) entre Chamarandes et Choignes

La voie douce entre Chamarandes et Choignes est très délabrée et devient dangereuse pour les promeneurs et les cyclistes. Il convient de la restaurer en urgence afin de sécuriser la circulation.

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 2 abstentions** : **Mme CAUNOIS, M. ROUSSELIN**, décide des travaux de réfection de la voie douce dont le coût prévisionnel s'élève à 26 985,00 € HT.

30-2026 – Réfection du mur du cimetière à Chamarandes

Le mur du cimetière à Chamarandes est très abîmé par les aléas climatiques. Les joints se délitent. Une réfection est nécessaire afin d'éviter l'affaissement du mur. Ce dernier, date de la construction du cimetière (les années 20) et n'a jamais été rénové.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide des travaux de réfection du mur du cimetière à Chamarandes dont le coût prévisionnel s'élève à 16 727,75 € HT.

31-2026 - Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne en qualité de représentant titulaire : M. THOMAS Yannick et en qualité de représentant suppléant, M. GIBRAT Christophe.

32-2026 - SDED 52 : études pour les travaux d'effacement des réseaux : Rue de Chaumont partie centre du village

Madame le Maire expose au conseil le projet d'effacement des réseaux aériens cité en objet. La commune a transféré au SDED52 la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le SDED52 établit en préalable à toute opération un avant-projet sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant-projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le SDED52 a décidé de demander le paiement d'un forfait de 1 000,00 € pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la réalisation des études d'effacement de réseaux. Bien entendu, si l'étude est suivie des travaux, ce montant viendra en déduction de la participation communale. L'étude d'avant-projet sommaire comprendra :

- un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,
- une estimation des travaux électriques,
- une estimation des travaux d'éclairage public,

- une estimation (conjointement avec Orange) des travaux d'effacement du réseau téléphonique,
- une récapitulation des dépenses et une estimation de la participation financière de la commune sur l'ensemble de ces travaux.

Le règlement du forfait interviendra à réception de l'étude par la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, demande au Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens, rue de Chaumont partie centre du village et s'engage à régler au Syndicat un forfait d'un montant de 1 000,00 € après la réception de cette étude.

La commune prend note que ce forfait de 1 000,00 € viendra en déduction de la participation qui lui sera demandée après la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une convention financière avec le SDED52.

33-20266 - Choix de l'entreprise pour les travaux sur la voie communale n°2

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux sur le VC2 à l'entreprise EIFFAGE, sise 32 rue des frères Garnier, ZI Dame Huguenote 52003 CHAUMONT cedex pour un montant de 60 226,00 € HT.

34-20266 - Choix de l'entreprise pour les travaux sur la voie douce (piste cyclable) entre Chamarandes et Choignes

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 2 abstentions : Mme CAUNOIS, M. ROUSSELIN**, décide d'attribuer les travaux sur la voie douce (piste cyclable) entre Chamarandes et Choignes à l'entreprise EIFFAGE, sise 32 rue des frères Garnier, ZI Dame Huguenote 52003 CHAUMONT cedex pour un montant de 26 985,00 € HT.

35-20266 - Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du mur du cimetière de Chamarandes

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux de réfection du mur du cimetière de Chamarandes à l'entreprise CANGI LORIANO, sise 2 rue de Luzy 52000 VERBIESLES pour un montant de 16 727,75 € HT.

36-2026 – Désignation du délégué et du suppléant à la CLECT

Dans le cadre du renouvellement des assemblées communales, il appartient au conseil municipal de chaque commune de désigner son ou ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Chaumont.

La mission de la CLECT est d'évaluer les charges financières liées aux transferts de compétences qui pourraient s'opérer entre les communes et l'Agglomération. Elle analyse précisément les coûts supportés auparavant par les communes tant en fonctionnement qu'en investissement afin de garantir une compensation financière équitable pour l'EPCI au moment du transfert, à travers les attributions de compensation. Les

compensations financières peuvent également s'effectuer de l'EPCI vers les communes en cas de restitution de compétence.

Mme le Maire rappelle que la composition de la CLECT, définie par la délibération du 14 janvier 2017 toujours en vigueur, est la suivante :

- 4 membres titulaires pour la commune de Chaumont + 2 suppléants ;
- 3 membres titulaires pour la commune de Nogent + 2 suppléants ;
- 2 membres titulaires pour la commune de Biesles + 1 suppléant ;
- 2 membres titulaires pour la commune de Bologne + 1 suppléant ;
- 2 membres titulaires pour la commune de Froncles + 1 suppléant ;
- et 1 membre titulaire pour toutes les autres communes + 1 suppléant par commune.

Il est précisé que les conseillers municipaux désignés ne sont pas nécessairement des conseillers communautaires.

Considérant la nécessité de constituer entre l'agglomération et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée d'évaluer les charges de transferts, il vous est demandé de bien vouloir désigner le membre titulaire et le membre suppléant qui siègera à la CLECT.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide, à **l'unanimité**, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, désigne Madame Véronique KOLB en tant que membre titulaire et Madame Bernadette RETOURNARD en tant que membre suppléant.

Point divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

DIA 05212526C0006 : parcelles section ZD n° 252.

DIA 05212526C0007 : parcelles section ZD n° 258.

La parole est donnée à M. THOMAS

Les travaux de la MAM sont en phase terminale. Tout se déroule comme prévu. Les aménagements intérieurs avancent bien.

Les rendez-vous s'enchaînent avec :

- la PMI,
- les assistantes maternelles,
- la maîtrise d'œuvre et les entreprises pour les OPR (opérations préalables de réception).

La réception finale devrait avoir lieu fin avril et la location démarre le 1^{er} juin.

La parole est donnée à M. VIALLETEL

Le **traçage des peintures au sol** sur la voirie communale est prévu la semaine prochaine. Plusieurs rues sont concernées. N'hésitez pas à signaler en mairie si des traçages sont nécessaires à certains endroits.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h55
Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 9 avril 2026

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Bernadette RETOURNARD